



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées agricoles

Question écrite n° 15465

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des lycées privés d'enseignement agricole. Chaque année, ces établissements permettent la scolarisation, y compris en zone urbaine, d'environ deux tiers des élèves suivant ce type de cursus et concourent ainsi directement à l'insertion professionnelle et à la remédiation scolaire de nombreux jeunes en perte de repères ou tout simplement à la recherche d'une orientation porteuse en termes d'emplois. L'avenir de ces structures est toutefois aujourd'hui menacé en raison de la dégradation progressive, au cours des dix dernières années, des conditions de travail des équipes enseignantes qui y exercent. D'après les témoignages qui lui ont été rapportés, l'insuffisance chronique du nombre de postes d'enseignant dans ces établissements qui ont lourdement contribué à la politique de réduction des effectifs dans le domaine de l'éducation menée par les précédents gouvernements ne permettrait pas de répondre convenablement aux besoins pédagogiques auxquels ils sont confrontés. Compte tenu de la situation de ces structures et des enseignants qui y travaillent, il souhaiterait avoir connaissance des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour en améliorer le fonctionnement.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. C'est pourquoi il a été associé aux discussions en cours dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école de la République et il a participé à la synthèse nationale. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 170 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 83%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 87%. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui sera inscrit dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, prévu dans le courant du 2^e semestre 2013. Dans ce contexte, l'enseignement agricole bénéficie de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale et des emplois supplémentaires ont été mobilisés à cette fin. Dans la mise en œuvre de cette mesure, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a veillé à ce que les moyens ouverts en loi de finances pour 2013 concernent tant l'enseignement agricole public que l'enseignement privé. L'enseignement agricole privé temps plein bénéficiera ainsi d'une augmentation de la dotation globale horaire

(DGH) dès la prochaine rentrée scolaire 2013.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15465

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 294

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2177